



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 31 MARS 2022**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 24 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire.

PRESENTS : 15

ABSENTS EXCUSES : 8

ABSENTS : /

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé le compte de gestion 2021 du budget communal ;
2. Approuvé le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat en découlant ;
3. Entériné la décision modificative n° 1
4. Approuvé le compte de gestion 2021 du budget annexe de la MSP ;
5. Approuvé le compte administratif 2021 du budget annexe de la MSP et l'affectation du résultat en découlant ;
6. Approuvé le vote des taux d'imposition pour 2022 ;
7. Entériné la décision modificative n° 2
8. Autorisé la vente du véhicule KUBOTA ;
9. Approuvé la convention de coordination de la Police Pluricommunale et des forces de sécurité de l'Etat 2022-2024.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE